

96 B 828

22 NOV. 2001.

2206390

**UPC FRANCE**  
Société Anonyme  
Au capital de 21.952.658 euros  
Siège social : 10, rue Albert Einstein  
77420 Champs sur Marne  
400 461 950 R.C.S. MEAUX

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2002**

L'an deux mille deux,

Le 28 juin, à 9 heures 30,

Les actionnaires de la société anonyme UPC FRANCE se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration adressée à chaque actionnaire.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Besnier, Président du Conseil d'administration.

Mademoiselle Ingrid Portal est désignée comme secrétaire.

La société Médiaréseaux S.A. représentée par Monsieur Ton Tuijten, est appelée comme scrutateur et accepte ces fonctions.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent \_\_\_\_\_ actions sur les 144.000 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant et nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- pouvoir pour les formalités.

13

IP

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la convocation adressée aux actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du conseil d'administration.

Monsieur le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux actionnaires ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président expose que la situation relative aux mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant retarde la procédure d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001. Monsieur le Président informe les actionnaires qu'il a en conséquence demandé au Président du Tribunal de Commerce de Meaux de bien vouloir accorder à la Société une prolongation de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2002, du délai pendant lequel pourra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 par la société UPC France.

Les actionnaires confirment la nécessité de régulariser les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant afin de permettre que l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 par la société UPC France ait lieu dans les meilleurs délais.

Il est ensuite donné lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président offre la parole aux personnes assistant à l'assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **Première résolution**

L'assemblée des actionnaires donne acte au Président du fait que les diligences des commissaire aux comptes titulaire Barbier Frinault & Autres et commissaire aux comptes suppléant Monsieur Patrick MALVOISIN ont permis une information habituelle et complète, nonobstant l'absence de renouvellement de leurs mandats.

L'assemblée des actionnaires, après en avoir délibéré, décide de nommer, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet VACHON & Associés, représenté par Monsieur Bertrand Vachon, dont le siège social est situé 20, rue d'Aumale, 75009 Paris et, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Cabinet VERDICKT & Associés, représenté par Monsieur Stéphane Verdickt, dont le siège social est situé 21, rue Weber, 75116 Paris, avec effet rétroactif au 31 octobre 2001 et pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2007.

L'assemblée prend acte de ce que le Cabinet VACHON & Associés et le Cabinet VERDICKT & Associés ont par avance fait connaître leur acceptation des fonctions de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

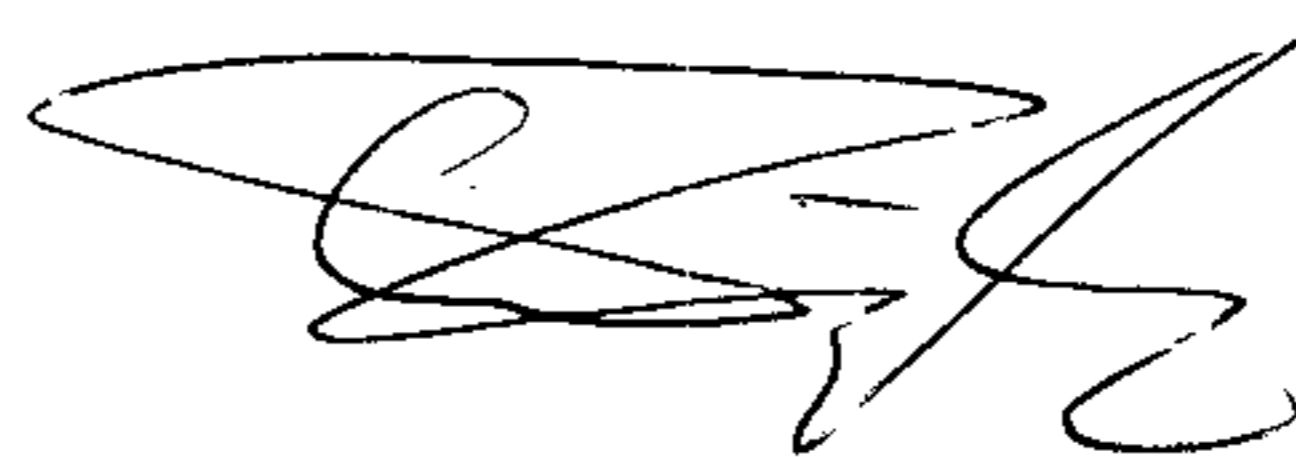
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président  
Monsieur Philippe Besnier



Le Scrutateur  
La société Médiaréseaux S.A.



Le Secrétaire  
Ingrid Portal